

# Tolérance zéro gramme aux Ardentes!

## Le moindre joint sera passible d'une amende !

**L**e parquet de Liège a décidé de durcir le ton lors du festival Les Ardentes, qui se déroulera dès ce jeudi, sur le site de Coronmeuse. Ce sera désormais tolérance zéro pour le cannabis qui, mélangé avec l'alcool, constitue un cocktail généralement explosif ! Le moindre gramme sera saisi et le propriétaire sera passible d'une amende.

À quelques jours de l'ouverture du festival « Les Ardentes », sur le site de Coronmeuse, le parquet de Liège frappe un grand coup. « On met en place une politique criminelle spécifique, pour une durée limitée, sur le festival », indique Vanessa Laus, magistrat de référence pour la problématique des stupéfiants sur l'arrondissement judiciaire de Liège. « Cette

politique concerne les stupéfiants quand il s'agit d'une consommation personnelle. »

L'année dernière, au-delà de 3 grammes de cannabis, la police saisissait la drogue pour, ensuite, proposer au consommateur une transaction dont le montant débutait à 75€.

Cette année, le parquet durcit le ton. Le moindre gramme de cannabis sera désormais saisi, et son propriétaire aura le choix entre passer à la caisse, ou comparaître devant le tribunal correctionnel de Liège.

« C'est un arrêté royal du 6 septembre 2017 qui nous permet désormais d'agir, peu importe la quantité », poursuit Vanessa Laus.

Concrètement, la Brigade Judiciaire de Liège (section stupéfiants) sera sur place avec l'appui de la brigade canine de la police

fédérale. Si un chien, dont le flair est particulièrement affûté lorsqu'il s'agit de marquer un consommateur, se met à aboyer devant vous, vous êtes plutôt mal embarqué... La police procédera alors à une fouille qui, si elle met en lumière une quantité (même dérisoire, donc) de cannabis, entraînera un double choix. Soit vous payez une transaction, soit vous refusez et vous irez donc vous expliquer devant le tribunal correctionnel.

### DE 25 À 200 €

Que risquez-vous ? En dessous de 3 grammes de cannabis : 25€; entre 3 et 10 grammes : 75€; entre 10 et 25 grammes : 200€. Au-delà de 25 grammes, la justice considère que cela ne relève plus de la consommation personnelle, mais de la vente.

Si vous refusez la transaction, et

que vous préférez donc vous retrouver devant monsieur le juge, vous risquez entre 1 mois et 5 ans de prison. Et surtout, une trace dans le casier judiciaire... Cet arrêté est accueilli comme le Messie par la justice liégeoise, qui est désormais dotée d'un outil permettant de clarifier la situation. « Il y a eu un flou énorme par rapport à la détention de cannabis », commente Catherine Collignon, premier substitut et magistrat en charge des relations avec la presse. « Cet arrêté royal nous permet d'avoir une politique criminelle cohérente. Bien sûr, il y aura une explosion du nombre de dossiers, mais on les assumera. » « Il n'y aura aucun classement », conclut avec détermination Damien Leboutte, procureur de division. « On veut ramener de l'ordre et éviter les débordements. »

ALLISON MAZZOCATO

### Question

## Les artistes seront-ils également contrôlés ?

On l'a bien compris : les festivaliers liégeois devront se plier à des contrôles stricts pour entrer dans l'enceinte des Ardentes. Mais quand est-il pour les artistes ? Seront-ils également contrôlés au même titre que les spectateurs ?

« Les organisateurs ont été sensibilisés », explique Catherine Collignon, premier substitut du procureur du roi. « L'action est ciblée sur la consommation des visiteurs, et les contrôles seront menés aux entrées. Cependant, il n'est pas impossible que

des contrôles ne soient pas menés auprès des artistes. »

Du côté des organisateurs, on explique avoir répercuté l'information auprès des personnes concernées. « Les artistes sont sensibilisés à la loi belge », précise Fabrice Lamproye, co-organisateur des Ardentes. « Il y a également un affichage dans les loges et l'information se retrouve également dans la lettre d'accueil qu'ils reçoivent tous. On leur demande aussi de ne pas provoquer ou stimuler les festivaliers. »

Cas extrême, mais possible : si

un artiste devait être privé de sa liberté avant son passage, pour des faits de stupéfiants, il est important de rappeler

que cela n'aurait aucun impact financier sur le festival,

**Les artistes des Ardentes sont sensibilisés à la loi belge**

puisque l'annulation d'un ar-

tiste n'entraîne pas le remboursement du ticket.

Les organisateurs des Ardentes indiquent également que le festival liégeois a plutôt bonne réputation en ce qui concerne la lutte contre les

stupéfiants. « On prévient les festivaliers du risque d'amende directe, comme chaque année. On donne également des instructions très précises à notre service d'ordre. Si un agent de sécurité aperçoit un deal, il doit prévenir la police. Nous utilisons aussi les réseaux sociaux pour sensibiliser nos visiteurs.

*Par ailleurs, cela fait partie du règlement du camping. Notre festival a des statistiques très propres par rapport à d'autres. Globalement, nous n'avons pas un public à risque. Mais le parquet applique la loi. On se soumet à cette loi et nous n'avons pas à avoir d'avis dessus.» ●*

A.MA

### Bilan des autres années

## 117 P.-V. en 2015, et seulement 18 en 2017 !

En 2017, le parquet de Liège avait mis en place une « tolérance à 3 grammes » sur le site du festival. La communication avait fait son œuvre, puisqu'au regard des précédentes années, le nombre de P.-V. avait chuté.

> **2017.** 18 p.-v. et transactions pénales seulement ont été envoyés à des consommateurs

pris sur le fait.

> **2015.** Trois arrestations concernaient des dealers, dont l'un était en possession de 106 pilules d'ecstasy et de cocaïne. 177 P.-V. avaient été dressés pour détention ou usage de stupéfiants, majoritairement de la marijuana. La drogue avait été repérée à

90 % grâce aux deux chiens de la police qui assistaient leurs maîtres.

> **2013.** Cette année-là, trois individus ont été interpellés pour deal de stupéfiants. Sur l'un d'eux, la police a retrouvé 37 pacsons (dont 35 contenaient du cannabis et deux contenaient une substance

non-identifiée). Sur un autre, ce sont 17 sachets de champignons hallucinogènes et un sachet de marijuana que les agents ont découvert dans son sac banane. Et sur le troisième : un pacson de cocaïne ainsi que trois GSM et 670 euros en liquide ont été trouvés. ●

A.MA